

Demande de Carte Nationale d'Identité

Documents à fournir

(Validité : 15 ans pour majeurs ; 10 ans pour mineurs)

Depuis le 1^{er} décembre 2016, seules les mairies équipées du dispositif de recueil pour les passeports biométriques peuvent traiter les demandes de cartes d'identité. Vous pouvez faire votre demande (**rendez-vous impératif**) dans n'importe quelle mairie équipée, *les plus proches* de Sulniac sont :

Malestroit	Muzillac	Questembert	Saint-Avé	Sarzeau	Theix-Noyal	Vannes
02 97 75 11 75	02 97 41 66 25	02 97 26 11 38	02 97 60 70 10	02 97 41 85 15	02 97 43 01 10	02 97 01 61 60

Une pré-demande en ligne est conseillée sur le site www.ants.gouv.fr

Présenter les **ORIGINAUX** des documents

Être en possession de sa **filiation complète** : nom, prénoms, date et lieu de naissance de vos père et mère.

Connaître sa **taille** ou celle du mineur.

La **présence du mineur** est **obligatoire** lors du dépôt de la demande. **A partir de 13 ans**, la signature et l'empreinte du mineur sont obligatoires.

En cas de **tutelle/curatelle**, présenter l'original de la délibération du conseil de famille ou la décision de justice désignant le tuteur/curateur.

Si **carte périmée après 2013** et **renouvellement pour cause d'un voyage** en avion/ferry ou à l'étranger : fournir un justificatif de voyage avec nom, prénom, lieux et dates.

Cas d'une première demande

- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait) en **original daté de moins de 3 mois**,
OU
Passeport valide ou périmé depuis moins de 2 ans, en **original** ;
- 2 photos **couleur au format européen** (35x45 mm) non prédécoupées, en bon état (photos scannées refusées) ;
- 1 Justificatif de domicile en **original de moins de 6 mois (ou échéancier en cours) indiquant l'adresse exacte du demandeur** (facture d'électricité, d'eau, de téléphone fixe, dernier avis d'imposition, quittance loyer HLM).

Cas d'un renouvellement

- Ancienne carte d'identité sécurisée (plastifiée),
OU
Ancienne carte d'identité non sécurisée (cartonnée) + Passeport sécurisé ou périmé de moins de 2 ans ;
*Si la carte d'identité est **périmée depuis plus de 5 ans**, fournir un Acte de naissance (copie intégrale ou extrait) **original daté de moins de 3 mois**.*
- 2 photos **couleur au format européen** (35x45 mm) non prédécoupées, en bon état (photos scannées refusées) ;
- 1 Justificatif de domicile en **original de moins de 6 mois (ou échéancier en cours) indiquant l'adresse exacte du demandeur** (facture d'électricité, d'eau, de téléphone fixe, dernier avis d'imposition, quittance loyer HLM).

Cas d'une perte ou d'un vol

- Déclaration de perte (s'il s'agit d'un vol, faire la déclaration en gendarmerie) ;
- 25€ de timbres fiscaux pour impossibilité de présenter la carte ;
- **Si vous possédez un passeport** :
Fournir **l'original** du Passeport valide ou périmé depuis moins de 2 ans ;
- **à défaut** fournir un acte de naissance **de moins de 3 mois** (extrait avec filiation ou copie intégrale) ;
- 2 photos **couleur au format européen** (35x45 mm) non prédécoupées, en bon état (photos scannées refusées) ;
- 1 Justificatif de domicile en **original de moins de 6 mois (ou échéancier en cours) indiquant l'adresse exacte du demandeur** (facture d'électricité, d'eau, de téléphone fixe, dernier avis d'imposition, quittance loyer HLM).

DANS CERTAINS CAS, EN COMPLEMENT DES PIECES LISTEES CI-DESSUS, **APPORTER OBLIGATOIREMENT** :

Pour les mineurs :

- Carte d'identité ou passeport du représentant légal **et** livret de famille ;

↳ En cas de 1^{ère} demande ou de nouvelle séparation :

- Jugement intégral de divorce ou de séparation, le cas échéant.

Ajout/modification d'un nom de famille : acte d'état-civil de moins de 3 mois

Si vous êtes majeur(e) et hébergé(e) chez vos parents ou chez des tiers :

- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant + Pièce d'identité de l'hébergeant ;
- Document officiel **original daté de moins de 3 mois** justifiant de votre domicile à l'adresse de l'hébergeant (Pôle emploi, CAF, CPAM, MSA, mutuelle, bulletin de salaire, facture de téléphone portable)